

ARRETE DU MAIRE N°2025-0006

Autorisation à occuper le domaine public par « Food Truck SCUGNIZZO »

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de commerce,

VU la demande en date du 15 décembre 2024, par laquelle Monsieur FERRANTE Pierre sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce ambulancier de Food Truck, domicilié, à BIARRITZ, 12 rue Ernest Renan.

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer l'installation de ce commerce ambulancier afin de préserver la sécurité et la liberté du commerce

ARRETE :

Article 1^{er} :

Monsieur FERRANTE Pierre est autorisé à occuper la place du Bourg afin d'y installer son camion pour y exercer son activité de commerce ambulancier de restauration rapide tous les mardis de 16 h 00 à 21 h 00 à compter du 01^{er} janvier 2025.

Article 2 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 30 juin 2025. Elle est personnelle, incessible.

Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite avant le 30 juin 2025.

Article 3 :

Monsieur FERRANTE Pierre veillera à respecter les dispositions relatives aux réglementations en vigueur et notamment celles au titre du commerce ou de l'hygiène alimentaire.

Article 4 : La présente autorisation ne s'applique pas pour les manifestations exceptionnelles. Une demande spécifique est à adresser à la Mairie 15 jours au moins avant la manifestation. Elle fera l'objet d'une autorisation sous forme d'arrêté.

Article 5 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 6 : Aucune redevance ne sera demandée au pétitionnaire. Monsieur FERRANTE Pierre est autorisé à utiliser le compteur électrique forain de la Placette pour exercer son activité.

Article 7 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Bayonne ;
- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- Monsieur le chef du centre de secours principal d'Anglet ;
- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le

ID : 064-216401000-20250108-2025_006-AR

S²LO

Fait à Bassussarry
le 08 janvier 2025

Le Maire,
Michel LAHORGUE





Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 15 juin 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 952 737 609 R.C.S. Bayonne
Date d'immatriculation 24/05/2023
Dénomination ou raison sociale **SCUGNIZZO**
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 1.000,00 Euros
Adresse du siège 12 Rue Ernest Renan 64200 Biarritz
Activités principales L'exploitation d'un foodtruck :- la préparation et restauration rapide à emporter de pizzas, antipasti, de spécialités italiennes, de snacks ainsi que la vente de boissons sans alcool et/ou avec alcool de 3ème catégorie (vin, bière, cidre) :- l'organisation d'évènements
Durée de la personne morale Jusqu'au 24/05/2122
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social 31/12/2023

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms FERRANTE Pierre-Francesco
Date et lieu de naissance Le 03/10/1990 à CHIETI (ITALIE)
Nationalité Française
Domicile personnel 12 Rue Ernest Renan 64200 Biarritz

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 12 Rue Ernest Renan 64200 Biarritz
Activité(s) exercée(s) L'exploitation d'un foodtruck, la préparation et restauration rapide à emporter de pizzas, antipasti, de spécialités italiennes, de snack
Type d'activité Activité ambulante
Date de commencement d'activité 16/05/2023
- Mention n° 7620 du 24/05/2023 En application de l'article R. 123-96 du code de commerce, l'activité d'ambulant est sous condition suspensive de la délivrance de l'autorisation par l'autorité compétente. La pièce justificative doit être fournie au Greffe dans les quinze jours de sa délivrance par l'autorité compétente. Faute pour l'assujetti de respecter ce délai, le greffier procède comme il est dit au 2ème alinéa de l'article R. 123-100 du code de commerce.
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT